



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale Sportive et Règlementaire Cellule Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 8 – SAISON 2024-2025

Réunion du : VENDREDI 10 JANVIER 2025

Présents : M. Kevin BELY, Educateur Sportif Référent Foot féminin
M. Christian GUIBERT – Président de la commission
M. Florent MANDIN – Responsable de la Cellule
M. David GROLLEAU

1 – Championnat D2F

La cellule prend connaissance et valide la candidature de l'entente « Les Herbiers VF 3 – La Gaubretière SM 1 » pour la 2^{ème} phase - Départemental 2F

2 – Coupe de Vendée Seniors Féminines

Conformément à l'article 39bis des Règlements généraux de la LFPL

1- Dispositions communes

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau. L'équipe « Les Herbiers VF 2 » engagée en Coupe de Vendée, ayant participé à la phase préliminaire (mini-championnat), est apte à poursuivre son parcours.

Prochaine réunion :

Plénière

Mardi 11 février 2025 à 9 H 30

Le Responsable de la Cellule,
Florent MANDIN